



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE



Direction départementale
des territoires
Service économie agricole
Affaire suivie par
Catherine PIQUET
Tél : 05 55 61 20 70
catherine.piquet@creuse.gouv.fr

Guéret, le **19 JUIN 2017**

Le Président de la commission

à

Monsieur le Président
Communauté de communes
Ciate – Bourganeuf – Royère de Vassivière
Route de la Souterraine
BP 27
23400 MASBARAUD MERIGNAT

Objet : avis de la CDPENAF
au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme

Par courrier en date du 2 juin 2017, vous avez transmis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Bourganeuf arrêté le 17 mai 2017 par le conseil communautaire.

Après examen du projet, je vous informe que la commission n'a formulé aucune observation.

J'ai l'honneur de vous informer que la CDPENAF lors de sa réunion du **13 juin 2017** a émis **un avis favorable**.

Le président de la commission,

Michel DEBRAY

Copie : mairie de Bourganeuf